AGIR pour la BIODIVERSITÉ
YONNE

Refuges LPO

Par des Chaumes sur la commune d'Avallon

Parc des Chaumes

Commune:
Avallon

Superficie :
6 hectares

Année de création :
2015

Année de renouvellement :
2020

Année de rédaction :
2020

Apprendre à mieux connaître les espèces et la nature qui nous entourent

Qu'est-ce qu'un refuge LPO ?

Créer un Refuge LPO, c'est mener une action concrète et simple pour aider la nature, les oiseaux et participer au quotidien à la protection de la vie sauvage sur son terrain. « Refuge LPO » est un agrément de la Ligue pour la Protection des Oiseaux qui est accordé à tout site sur lequel est initié une démarche de valorisation de la nature.

La démarche :

Après la signature d'une convention sur 5 ans entre la collectivité, l'association LPO locale (LPO Yonne) et la LPO France, une phase d'inventaires permet de faire un diagnostic du site. La LPO Yonne propose alors des mesures et aménagements favorisant la biodiversité ; il s'agit donc d'un plan de gestion simplifié. Les préconisations sont établies en prenant en compte les contraintes et les usages des sites. Libre ensuite à la collectivité de réaliser ou non ces aménagements. La LPO Yonne accompagne ensuite la mise en œuvre de ces mesures tout en suivant tous les ans l'impact sur la faune et la flore. Au terme des 5 ans, un bilan permet d'évaluer les aménagements effectués. La convention peut ensuite être renouvelée.

Les droits et devoirs de la collectivité :

En adhérant au programme des refuges LPO, la collectivité s'engage à respecter les 4 principes de la charte :
→ Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages
→ Renoncer aux produits chimiques
→ Réduire l'impact sur l'environnement
→ Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité

Conseils de gestion

Pour maintenir, voire améliorer, la biodiversité du parc des Chaumes, la commune doit respecter la charte des refuges LPO. De plus, elle peut mettre en place diverses actions et aménagements proposés dans les rapports d'études depuis 2015 tels que :

→ Gérer espèces envahissantes : limiter les repousses de Robinier faux-acacia, surveiller et arracher la Vergerette annuelle, la Vergerette du Canada et le Datura avant fructification, éliminer les lilas.
→ Limiter le Sapin pectiné : éliminer les semis denses et jeunes sapins pectinés au profit des feuillus locaux..
→ Conserver le bois mort : sur pied, en chandelle ou en tas au sol pour favoriser les insectes xylophages et leurs prédateurs.
→ Proscrire la taille et la coupe des arbres pendant les saison de reproduction des oiseaux, de mars à août.
→ Pratiquer la fauche différenciée afin de varier les faciès de végétation et pratiquer la fauche tardive favorable aux insectes et à leurs prédateurs ainsi qu'aux granivores.
→ Maintenir les ronciers qui sont un refuge et une source de nourriture pour de nombreux oiseaux, notamment en migration.
→ Installer des nichoirs : offrir des sites de reproduction pour les oiseaux cavernicoles.
→ Sensibiliser le public : panneaux et documents pédagogiques, animations sur site.

↑ Grive musicienne

↑ Mésange bleue

↑ Roitelet à triple bandeau

↑ Fauvette à tête noire

↑ Faucon crécerelle

↑ Verdier d'Europe

Oiseaux

	Espèces	dernière année	statut local		Espèces	dernière année	statut local
1	Accenteur mouchet	2018	N1	31	Mésange bleue	2020	N3
2	Bergeronnette grise	2018	P	32	Mésange charbonnière	2020	N3
3	Bruant jaune	2016	P	33	Mésange huppée	2017	N1
4	Buse variable	2016	N1	34	Mésange noire	2019	N1
5	Chardonneret élégant	2020	N2	35	Mésange nonnette	2020	N1
6	Choucas des tours	2020	P	36	Milan noir	2018	N1
7	Corneille noire	2020	N3	37	Moineau domestique	2020	N3
8	Coucou gris	2016	N1	38	Pic épeiche	2020	N3
9	Épervier d'Europe	2018	N1	39	Pic mar	2020	P
10	Étourneau sansonnet	2020	N3	40	Pic noir	2018	N1
11	Faucon crécerelle	2017	N1	41	Pic vert	2020	N1
12	Fauvette à tête noire	2020	N3	42	Pie bavarde	2020	N1
13	Fauvette des jardins	2017	N1	43	Pigeon biset domestique	2020	N1
14	Geai des chênes	2019	N2	44	Pigeon colombin	2020	N1
15	Grimpereau des jardins	2020	N2	45	Pigeon ramier	2020	N2
16	Grive draine	2016	N1	46	Pinson des arbres	2020	N2
17	Grive musicienne	2018	N1	47	Pouillot véloce	2020	N2
18	Grosbec casse-noyaux	2015	N1	48	Roitelet à triple bandeau	2020	N2
19	Grue cendrée	2020	P	49	Roitelet huppé	2019	N1
20	Héron cendré	2015	P	50	Rossignol philomèle	2019	N1
21	Hirondelle de fenêtre	2020	N3	51	Rougegorge familier	2020	N2
22	Hirondelle rustique	2019	N1	52	Rougequeue à front blanc	2020	N1
23	Huppe fasciée	2017	P	53	Rougequeue noir	2020	N3
24	Hypolaïs polyglotte	2020	N1	54	Serin cini	2020	N3
25	Linotte mélodieuse	2018	N1	55	Sittelle torchepot	2020	N3
26	Locustelle tachetée	2019	N1	56	Tarin des aulnes	2020	P
27	Loriot d'Europe	2018	N1	57	Tourterelle des bois	2020	N1
28	Martinet noir	2020	P	58	Tourterelle turque	2020	N2
29	Merle noir	2020	N3	59	Troglodyte mignon	2020	N2
30	Mésange à longue queue	2020	N1	60	Verdier d'Europe	2020	N1

Transmettez vos observations !

Vous avez vu un vol d'oiseaux migrateurs ? Vous avez observé un oiseau rare ou commun sur votre commune ou ailleurs dans l'Yonne ?

Transmettez-les sur notre site internet : **faune-yonne.org** ou directement grâce à l'application smartphone **Naturalist**

L'inscription sur ces sites est libre et gratuite pour tous.

Vous observez des espèces autre que oiseaux ? Transmettez-nous aussi vos données sur : **faune-france.org**

© Photos :

J.-P.Leau, C. Vathelet

Le Pic épeiche est un insectivore qui recherche des larves d'insectes dans les troncs d'arbre. Un couple a niché sur le parc en 2015, le mâle et la femelle nourrissant les jeunes très bruyants dans la loge (nid creusé dans un tronc) à tour de rôle.

Le Serin cini est un oiseau nicheur dit « vulnérable » en Bourgogne en raison d'un déclin marqué de sa population. Il niche dans les hauts arbres avec une préférence pour les conifères et se nourrit presque exclusivement de graines.

Le Grimpereau des jardins se nourrit de petites araignées et d'insectes qu'il débusque dans les écorces des arbres. Pesant environ 8g, soit le poids d'un morceau de sucre, son chant discret et aigu est pourtant facilement identifiable.

La Tourterelle des bois est également une espèce menacée en Bourgogne, montrant un déclin de 53% entre 2008 et 2018 dans l'Yonne. Migratrice sub-saharienne, elle rejoint les zones de bocages et de bois au printemps pour y nicher.

Réalisation :

LPO Yonne

14, avenue Courbet, 89000 Auxerre

Tel : 03.86.42.93.47 ; Mail : yonne@lpo.fr

Légende :

N1 → *espèce nicheuse possible* / **N2** → *espèce nicheuse probable*

N3 → *espèce nicheuse certaine* / **P** → *espèce non nicheuse de passage ou hivernante*

Rouge : espèce classée « menacée » sur une Liste Rouge (France ou Bourgogne)